

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN242

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter le rapport annexé par l'alinéa suivant :

« La présente loi de programmation militaire ne pourra entrer en vigueur qu'à compter de la publication du décret portant création d'une commission chargée de l'élaboration du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à mettre en exergue l'absence de livre blanc sur la défense et la sécurité nationale précédant l'examen de cette LPM. Or, les livres blancs ont l'avantage d'impliquer les parlementaires dans l'évaluation des implications de la stratégie de défense et sécurité nationale, ce qui fait défaut dans ce projet de loi de programmation militaire.